

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

20/04/2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le mardi 20 avril 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres du Conseil ont dûment été convoqués selon les dispositions du *Code municipal*.

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

74-04-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Sylvain Boisselle appuyé par Martin Berger et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Ratifier le contrat pour des travaux d'abattage du rang Thiersant
3. Asphaltage garage municipal (cc)
4. Appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver
5. Période de questions
6. Levée de la séance

75-04-21

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et

ce, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

76-04-21

2. RATIFIER LE CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ABATTAGE DU RANG THIERSANT

Considérant que le contrat pour l'abattage des arbres du rang Thiersant a été octroyé à Services d'Arbres de La Sablonnière par la résolution no 25-02-21.

Considérant qu'une dizaine d'heures sont requises pour terminer le travail aux mêmes conditions qu'identifiées dans la soumission.

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu

De ratifier l'ajout d'une dizaine d'heures au contrat pour l'abattage des arbres du rang Thiersant à Services d'Arbres de La Sablonnière. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

77-04-21

3. ASPHALTAGE GARAGE MUNICIPAL

Considérant le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Aimé.

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a obtenu des prix pour effectuer la fondation et l'asphaltage du garage municipal.

Considérant les prix reçus.

En conséquence

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour effectuer la fondation et l'asphaltage du garage municipal au montant de 37 800\$ plus les taxes applicables à la compagnie « Danis Construction inc. » et que cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

78-04-21

4. APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par Patrick Godin

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé demande des soumissions relativement à l'entretien des chemins d'hiver pour une durée de 1 an, 3 ans ou 5 ans avec options de renouvellement.

Que ce Conseil autorise la publication d'un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

79-04-21

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h42.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît